

2019-09-09

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS

Est absent: M. MARTIN MEILLEUR

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 août 2019
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Ajustement pour le règlement numéro 205 décrétant une dépense de 880 460 \$ et un emprunt de 880 460 \$ pour l'agrandissement du garage existant pour implanter une nouvelle caserne
 - Entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours prévoyant la fourniture mutuelle de services modifiant l'entente et la résolution numéro 2008-04-74
 - Achat de deux habits de combat pour le service incendie
 - Politique familiale et MADA - Composition et mandat
 - Création d'un comité de suivi PFM-MADA
 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 206 sur la gestion contractuelle
 - Don - Club de marche « Les " Pas " D'amis »
 - Appui au projet de marché public - Bistro de la Petite-Nation Nord
 - Projet de circuit électrique
 - Autobus scolaire
 - Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire
 - Demande de don - Noël des enfants 2019
 - Contrat pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Marcel-Dardel dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
 - Servitude de passage d'un tuyau et d'un fil - 1538, chemin Marcel-Dardel
 - Démission du Journalier conducteur
 - Embauche temporaire - Journalier
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

2019-09-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-129 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 12 août 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le procès-verbal de la séance du 12 août 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2019-09-130 AJUSTEMENT POUR LE RÈGLEMENT 205 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 460 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 460 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE EXISTANT POUR IMPLANTER UNE NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 juillet 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été adopté le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions, il y a un écart de 34 740 \$ entre le prix réel du projet et du règlement d'emprunt ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La somme de 34 740 \$ soit prise à même le fond général pour compenser l'écart entre le coût réel du projet de 915 200 \$ et le règlement d'emprunt de 880 460 \$.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-131 ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SECOURS PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES MODIFIANT L'ENTENTE ET LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-74

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services ;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie ;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard ;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours ;

CONSIDÉRANT que l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjointe de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente ;

CONSIDÉRANT que les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le Conseil de la Municipalité de Namur confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74) ;

QUE Le Conseil de la Municipalité de Namur autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

QUE La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-132 ACHAT DE DEUX HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat de deux habits de combat :

L'arsenal	Prix 3 600.00 \$ taxes en sus
Aréo-Feu	Prix 3 429.70 \$ taxes en sus

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La soumission de Aréo-Feu soit retenue et que le directeur du service incendie soit autorisé à effectuer l'achat de deux habits de combat au montant de 3 429.70 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-133 POLITIQUE FAMILIALE ET MADA - COMPOSITION ET MANDAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a mise à jour sa politique familiale - MADA (PFM-MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est en période de mise à jour de sa politique familiale et MADA ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'identifier le comité qui s'occupe d'effectuer la mise à jour de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le comité suivant soit responsable avec l'élue Madame Josée Dupuis de la mise à jour de la politique familiale - MADA:

Sébastien Poirier: représentant des familles et jeunes adultes
Pierrette Gerard: représentante des aînés
Tammy Downing: représentante des enfants (École intermédiaire)
Annie Gélinas: représentante des familles et aînés (CR3A)
Chantal Caron: représentante des adultes

QUE Le mandat du comité PFM-MADA soit:

Assurer l'élaboration de la politique
Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté
Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans les divers processus de décision

Adoptée à l'unanimité

2019-09-134 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI PFM-MADA

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi de la Politique Familiale-Mada doit être créé ;

CONSIDÉRANT que ce comité a pour objectif ;

- d'assurer un suivi auprès des élus pour la réalisation du plan d'action PFM-MADA
- d'effectuer un bilan annuel de l'état d'avancement du plan d'action

- de diffuser annuellement le bilan des réalisations auprès de la population
- en 2022, d'établir le bilan des résultats et débiter les démarches du prochain plan d'action
- d'assurer une pérennité dans le suivi du plan

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le Conseil municipal accepte la création du comité de suivi de la Politique familiale-MADA et nomme Madame Josée Dupuis et Madame Marie-Pier Lalonde Girard à faire partie du comité.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-135 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 206 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Guy Gauthier, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 206 sur la gestion contractuelle et dépose le projet de règlement 206.

2019-09-136 DON - CLUB DE MARCHE « LES "PAS" D'AMIS »

CONSIDÉRANT que le Club de marche « Les " Pas " d'amis » demande une participation financière pour leurs activités;

CONSIDÉRANT que ledit club a plusieurs citoyens de Namur qui participent à leurs activités;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE La Municipalité de Namur accorde un don de 100 \$ au Club de marche « Les " Pas " d'amis ».

Adoptée à l'unanimité

2019-09-137 APPUI AU PROJET MARCHÉ PUBLIC - BISTRO DE LA PETITE-NATION NORD

CONSIDÉRANT la demande d'appui au projet régional de marché public- bistro pour la région de Lac-des-Plages, Saint-Émile-de-Suffolk, Boileau et Namur;

CONSIDÉRANT que ce projet reçoit un appui significatif manifesté lors d'une consultation préliminaire;

CONSIDÉRANT que la description du projet répond à tous les critères de programme PSPS de la MRC de Papineau;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur appuie le projet et encourage les instances gouvernementales à dégager les ressources humaines et financières qui permettront de le réaliser;

QUE La Municipalité de Namur demande à la MRC de Papineau d'accepter le projet à l'intérieur de sa Politique de soutien aux projets structurants.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-138 AUTOBUS SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que l'itinéraire du transport scolaire a changé pour plusieurs enfants de la Municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que le nouveau circuit scolaire oblige les enfants à marcher de plus grande distance;

CONSIDÉRANT que certains enfants doivent circuler à des endroits dangereux ainsi que dans le corridor des véhicules d'urgence;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE Le Conseil municipal demande à la Commission scolaire au cœur des vallées de réviser l'itinéraire du transport scolaire pour les enfants de la Municipalité de Namur afin que le tout reste sécuritaire pour les enfants.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-139 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96

millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploitation minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent de pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que par la poursuite de 96 millions \$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur donne son appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le dossier de la poursuite par la compagnie d'exploitation minière de Vancouver, Canada Carbon.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-140 DEMANDE DE DON - NOËL DES ENFANTS 2019

CONSIDÉRANT que comme toutes les années Madame Véronique Carrière nous fait parvenir une sollicitation pour un don pour le Noël des enfants;

CONSIDÉRANT que cette sollicitation est pour les enfants de Namur;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QU' Un don de 350 \$ soit remis à Madame Véronique Carrière pour le Noël des enfants.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-141 CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN MARCEL-DARDEL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Marcel-Dardel, deux soumissions ont été déposées:

Excavation R.B. Gauthier inc.	Prix 46 838.22 \$ taxes en sus
Trudeau Excavation inc.	Prix 26 000.00 \$ taxes en sus

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La soumission de Trudeau Excavation inc. soit retenue au montant de 26 000.00 \$ plus taxes pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin Marcel-Dardel.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-142 SERVITUDE DE PASSAGE D'UN TUYAU ET D'UN FIL - 1538, CHEMIN MARCEL-DARDEL

CONSIDÉRANT la demande à l'effet de passer un tuyau ainsi qu'un fil sous la chaussée du chemin Marcel-Dardel en face du numéro civique 1538 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur autorise les propriétaires du 1538, chemin Marcel-Dardel à passer un tuyau et un fil sous la chassée sous certaines conditions à savoir:

- Les propriétaires sont tenus responsables de tout bris à la chaussée pouvant être causé par cette servitude.
- Si le remplacement du tuyau ou du fil devenait nécessaire, les travaux de remplacement devraient être effectués sous la supervision et l'approbation du Surintendant à la voirie, aux frais des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-143 DÉMISSION DU JOURNALIER CONDUCTEUR

CONSIDÉRANT que le Journalier conducteur, Monsieur Mario Charron a remis sa démission en date du 23 août 2019 pour départ le 6 septembre 2019;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Charron en tant que Journalier conducteur ;

QUE Les heures cumulées travaillées de même que les vacances dues lui soient payées ;

Adoptée à l'unanimité

2019-09-144 EMBAUCHE TEMPORAIRE - JOURNALIER

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-143 acceptant la démission du Journalier conducteur ;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir un journalier pour terminer la saison estivale 2019 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Benjamin Quenneville est disponible ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Daudlin

QUE L'embauche de Monsieur Benjamin Quenneville soit autorisée pour combler le poste de Journalier jusqu'au mois de novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-09-145 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 2 781.81 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 44 725.60 \$ apparaissant à la liste datée du 31 août 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2019-09-146 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 09.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale, Secrétaire-trésorière